

# Politique sociale

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **13 (1921)**

Heft 9

PDF erstellt am: **21.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

directe de s'inviter réciproquement et régulièrement a été refusée avec une certaine froideur. Nous ne mentionnons ce fait que parce qu'une délégation de l'Union syndicale internationale était présente au congrès coopératif international de Bâle.

Si le comité de l'U. S. se permet de mettre le mot neutralité entre guillemets, par quoi il veut faire comprendre que la neutralité véritable fait défaut, le *Coopérateur suisse* n'est pas éloigné de deviner notre intention. C'est justement le caractère bourgeois de nombreux directeurs de coopératives de la campagne et l'indifférence politique d'un grand nombre de coopérateurs qui empêchèrent la conclusion d'une entente entre l'Union syndicale et l'U. S. S. C. Malgré tout, les syndicats ne se laissèrent pas décourager. Ils ont constamment recommandé à leurs membres, verbalement et par écrit, d'adhérer aux sociétés coopératives. Mais la «neutralité» interdisait aux membres des coopératives de faire de la propagande en faveur de l'adhésion aux syndicats.

Personne n'a jamais demandé que l'U. S. S. C. se livre sans condition à l'Union syndicale. L'Union syndicale de même ne craint pas de devenir par la conclusion d'une entente une succursale de l'U. S. S. C.

Il est d'ailleurs tout naturel, ensuite de la différence du programme à la réalisation duquel les deux organisations se vouent, que la capacité d'action de toutes les deux doit être maintenue et que des actions communes ne peuvent être que l'œuvre d'un accord volontaire. Une autre voie serait aussi impossible pour l'Union syndicale que pour l'U. S. S. C.



## Economie publique

**La production mondiale du pétrole.** Parmi les sources d'énergie, dont l'importance s'accroît d'année en année pour l'industrie, c'est le pétrole qui occupe le premier rang immédiatement après la houille, car il a non seulement l'avantage du peu de poids, mais ensuite celui d'une grande puissance de chauffage. La valeur de cette matière première a déclenché dans les pays luttant pour la prépondérance mondiale d'âpres batailles d'intérêts. La production mondiale de pétrole s'est accrue au cours des vingt dernières années de 149,1 millions de barils à 688,5 millions de barils (1 baril égal à 42 gallons ou 1,59 hectolitres). La production est donc en 1920 quatre fois et demi plus grande qu'en 1900. Le tableau suivant nous indique comment la production de pétrole est répartie sur chaque pays pendant les trois dernières années:

	1918	1919	1920	% de la production mondiale
	Millions de barils			
Etats-Unis	355,9	377,7	443,4	64,4
Mexique	63,8	87,1	159,8	23,2
Russie	40,5	34,3	30,3	4,4
Indes néerlandaises	13,3	15,8	16,0	2,3
Indes britanniques	8,0	8,5	8,5	1,2
Perse	7,2	6,3	6,6	1,0
Roumanie	8,7	6,7	7,4	1,1
Galicie	5,6	6,3	6,0	0,9
Trinité	2,1	2,8	1,6	0,2
Pérou	2,5	2,6	2,8	0,4
Argentine	3,1	1,5	1,4	0,2
Japon et Formose	2,5	2,1	2,2	0,3
Egypte	2,1	1,7	1,1	0,2
Allemagne	0,7	0,9	0,2	—
Autres pays	0,5	0,4	1,5	0,2
Total	514,7	554,7	668,5	

Donc au cours des dernières années la production de pétrole a encore augmenté de 173,8 millions de barils, donc un tiers, une circonstance qui laisse comprendre la profusion de houille après une disette passagère de cette matière, pour autant que cette abondance de houille ne soit pas le résultat de la crise mondiale pour les denrées industrielles et par conséquent de la restriction de la consommation de la houille industrielle. La plus grande partie du surplus de production incombé aux Etats-Unis et au Mexique, tandis que la production du pétrole a diminué en Russie. Remarquable est aussi l'augmentation de la production de pétrole dans les Indes néerlandaises.



## Politique sociale

**Un département fédéral pour la prévoyance sociale.** La presse quotidienne informe que l'on a l'intention, lors de l'augmentation du nombre des conseillers fédéraux à neuf membres, de créer un nouveau département qui aurait le nom mentionné si-dessus. Le *Journal des fédérations patronales* n'est pas très enchanté de ce projet: Il écrit: «Surtout le plus jeune parmi nos offices fédéraux, l'Office fédéral du travail, qui a été créé par décision du Conseil fédéral du 8 octobre 1920 et qui a commencé son activité le 1er février 1921, pourrait bien mieux accomplir ses tâches si diverses, s'il avait à sa tête un fonctionnaire que n'aurait été élu par le Conseil fédéral qu'en considération de ses connaissances professionnelles et techniques et se plaçant au-dessus des partis, que si le Département pour la prévoyance sociale était remis à l'un des neuf politiciens entrant en considération, et dont le parti pourrait prétendre le plus légitimement à l'occuper par un de ses hommes de confiance.» Les arguments du journal patronal ne sont pas sans valeur et il est intéressant de les examiner un instant. Nous ne voulons aucunement critiquer le détenteur actuel du poste de directeur, mais il sera le premier à ne pas prétendre qu'il est arrivé à l'Office du travail en sa qualité d'homme professionnel et compétent. Il en est absolument de même en ce qui concerne le placement «au-dessus des partis». Le directeur est aujourd'hui encore membre du parti progressiste. Il partagera donc ses opinions politiques qui ne sont certainement pas «au-dessus des partis». Il s'efforcera évidemment de juger objectivement là où l'appellera son rôle de médiateur. Cependant personne ne peut sortir de sa propre peau et ces messieurs de la trempe du *Journal des fédérations patronales* sont d'habitude les premiers à estimer que celui qui appartient au parti socialiste manque par avance d'objectivité et le dénoncent comme étant influencé.

C'est avec intérêt que nous enregistrons l'aveu que la fonction d'un conseiller fédéral pour la prévoyance sociale doit appartenir à un homme de confiance du parti qui y a le plus droit, il s'agit évidemment du parti socialiste. Il est vrai qu'on n'y a pas pensé lors de l'occupation du poste de directeur. Est-ce que par hasard ce sont les hommes compétents qui font défaut? Non, mais «l'objectivité» demandée ne se trouve justement que dans les sphères bourgeoises.

On avait assuré en son temps à l'Union syndicale la place d'un «vice-directeur». On a proposé le camarade Ryser, mais qui fut ensuite élégamment jonglé à Genève. Après des nouvelles démarches, le comité de l'Union syndicale proposa le camarade Schneeberger. Au début on s'intéressa fortement à cette proposition; puis, soudain, le silence régna de nouveau. Quand le camarade Schneeberger déclara au comité de l'Union syndicale qu'ensuite du décès de Gustave Muller il ne



pouvait plus, vu les circonstances, procéder à un changement, on fut très satisfait au Palais fédéral.

Entre temps, un homme sans titre particulier était entré à l'office comme suppléant du directeur; comme il occupait auparavant un poste de directeur de fabrique, il était sans doute un homme possédant « les connaissances professionnelles et techniques » ainsi que l'objectivité nécessaires dans les questions ouvrières. Si l'on n'avait pas aujourd'hui encore au Palais fédéral certains remords à cause des concessions faites en son temps, il y a longtemps que le vice-directeur serait élu. Mais ce ne serait pas un homme de confiance des ouvriers, malgré le *Journal des fédérations patronales*, qui est d'avis qu'un parti peut faire valoir ses droits de jouer en quelque sorte le premier violon dans cet office.



## Conférences internationales

**Oeuvre de secours de l'Union syndicale internationale en faveur de la Russie.** Les 13 et 14 août 1921, l'U. S. I. convoqua à Berlin une conférence pour discuter de l'œuvre de secours pour venir en aide au peuple russe qui se trouve dans une profonde détresse; cette conférence fut fréquentée par des représentants des centrales nationales de l'Allemagne, de la France, de la Hollande, de la Belgique, de Danemark, de la Suède, de la Suisse, de la Tchéco-Slovaquie, de la Jugo-Slovaquie et de Luxembourg.

Après avoir pris connaissance des rapports de chaque représentant sur les actions de secours introduites dans les divers pays, la conférence adopta la résolution suivante:

« La conférence de l'U. S. I. exprime aux peuples russes et géorgiens sa profonde compassion et décide de rassembler les actions de secours déjà introduites, de les développer, de les centraliser et décide dans ce but ce qui suit: Le Bureau de l'U. S. I. est chargé de lancer immédiatement un appel au prolétariat international. Les centrales nationales syndicales doivent centraliser toutes les souscriptions des organisations participant à l'action de secours. Le produit de ces souscriptions, conformément aux instructions du bureau de l'U. S. I., sera mis à sa disposition. Les moyens financiers obtenus devront autant que possible être employés à l'achat de produits sanitaires et de denrées alimentaires. Une première expédition sera organisée immédiatement sous le contrôle de l'U. S. I. Un million de marks de la fortune de l'U. S. I. est mis de suite à disposition pour l'action de secours. Les centrales nationales ont le devoir d'engager sans retard leurs gouvernements à venir en aide au peuple russe. »

**Congrès international des chapeliers.** Le neuvième congrès international des chapeliers eut lieu du 6 au 9 juillet 1921 à Zurich; des représentants de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Autriche allemande, de la Suisse, des pays scandinaves et de la Tchéco-Slovaquie étaient présents. Nous relevons ce qui suit des débats:

Le rapport du secrétariat international pour les années de 1913 à 1920 ainsi que le compte rendu financier furent adoptés. Les centrales nationales doivent ouvrir une enquête sur le nombre des empoisonnements par le mercure; l'Office international du travail doit de même être invité à constater quels préparatifs ont été faits pour ramener au stricte minimum ces empoisonnements. L'Internationale syndicale d'Amsterdam est assurée de toute la sympathie du congrès. Les centrales nationales ont le devoir de défendre par tous les moyens la journée de huit heures contre les attaques

des employeurs. Une résolution relative à la question de l'émigration exprime la revendication que tous les obstacles mis aux relations internationales pendant la guerre soient supprimés et que la protection légale des émigrants soit plus efficace. La question des cotisations fut réglée comme suit: Chaque organisation nationale devra payer, par 100 membres, une cotisation annuelle du montant moyen du salaire de quatre heures de travail, payées au tarif et obtenu par un ouvrier.

Comme l'Allemagne refusait une réélection du secrétariat international dans ce pays, il fut déplacé en Italie. Fut nommé secrétaire Raina (Italie), président Siefert (Altenbourg), deuxième président Milan (France). L'ancien secrétaire Metzschke (Allemagne) qui occupa cette fonction pendant quinze années, fut unanimement nommé président d'honneur sur la proposition de la France.

**Congrès international des ouvriers sur cuir.** Le congrès international des ouvriers sur cuir siégea à Vienne au début du mois d'août. Douze pays avec 62 délégués étaient représentés; de ces délégués 42 étaient des cordonniers, 13 des ouvriers sur cuir (tanneurs et gantiers) et 14 des selliers et tapissiers.

Au premier point de l'ordre du jour, économie mondiale et crise mondiale, Roux (France) présenta une résolution protestant contre les moyens violents du traité de paix de Versailles, et déclarant que pour empêcher efficacement la guerre mondiale, la grève générale sera nécessaire. Poulton (Grande-Bretagne) s'éleva contre le fait de donner tant de place aux questions politiques, il voudrait que l'on traite en premier lieu des questions économiques. Fischer (Allemagne) soumit une motion invitant les ouvriers du monde entier à se soulever et à lutter pour renverser le régime capitaliste. La résolution Fischer fut refusée à l'unanimité moins 3 voix; par contre une résolution de protestation contre la terreur blanche en Yougo-Slovaquie et un appel en faveur d'une action de secours pour la Russie furent adoptés unanimement. La proposition Roux fut de même acceptée par le congrès.

Simon rapporta sur l'Internationale syndicale et ses tâches. Il insista sur leur importance et rendit surtout attentif à la nécessité de l'unité des organisations. Il critiqua avec la plus grande énergie les tentatives de division faites par les Moscovites et recommanda au congrès de ratifier l'adhésion à l'Internationale d'Amsterdam. Mahler (Allemagne) motiva une résolution combattant la tactique et les méthodes de Moscou et s'exprimant en faveur de l'appartenance à l'Union syndicale d'Amsterdam. Zinner, le secrétaire de la Fédération suisse des ouvriers sur cuir, qui, lors de son dernier congrès, approuvait les tendances de Moscou, s'exprima dans le même sens. Il présenta au congrès une résolution sur les tâches de l'Internationale des ouvriers sur cuir. Il considère que la plus importante est le travail énergique et par conséquent, la *socialisation*, puis la création légale de conseils d'établissement, le maintien de la journée de huit heures, le développement de la législation sociale et de l'assistance-chômage et finalement la réunion de tous les ouvriers de la chaussure et du cuir de chaque pays en une seule fédération industrielle. Le représentant russe Jesufowitsch parla en faveur de Moscou; le secrétaire Fimmen de l'Internationale d'Amsterdam répondit à son exposé. La résolution Zinner fut acceptée à l'unanimité; de même — contre les deux voix anglaises — sa proposition d'entrer en relation avec Moscou et Amsterdam pour chercher à créer une Internationale syndicale unique. Une résolution Mahler, s'exprimant pour Amsterdam et contre Moscou, est acceptée à l'unanimité moins 6 voix.

La création d'une Internationale unique des ouvriers sur cuir est décidée *unanimement*. Des statuts